



## Surface forestière

Les forêts assurent une multitude de fonctions : production de bois, régulation climatique, formation des sols, sociale et récréative (promenade, paysage, etc.), maintien des fonctions écosystémiques\* et hydrauliques ainsi que la conservation et la gestion de la biodiversité. Elles constituent des réservoirs importants de biodiversité, tant par la variété des formes de vie qu'elles abritent que par la présence d'espèces inféodées à ces milieux.

Le Nord – Pas-de-Calais, avec 9 % de son territoire recouvert par la forêt (contre 41 % pour l'Europe et environ 30 % pour la France), est le moins boisé du territoire national. Cette faible couverture régionale s'explique de diverses manières : la richesse des sols qui a favorisé l'agriculture, la densité de population et l'urbanisation associée, l'absence de reliefs importants, etc.

### Contexte

Quantifier la surface boisée régionale et son évolution n'est pas une chose aisée. Différentes méthodes de comptabilisation existent, à des niveaux plus ou moins fins, et toutes répondent à divers objectifs (production, conservation, loisirs, etc.) souvent liés au statut public ou privé de la forêt. Ainsi, selon la méthode choisie, les résultats sont parfois sensiblement différents.

L'indicateur " Surface forestière " s'attache à décrire la forêt selon la nomenclature de la base de données d'occupation des sols de la région (couche d'occupation des sols du système d'information géographique de la région Nord - Pas-de-Calais intitulé SIGALE). Les huit postes d'occupation des sols sélectionnés sont détaillés dans la partie Méthode.

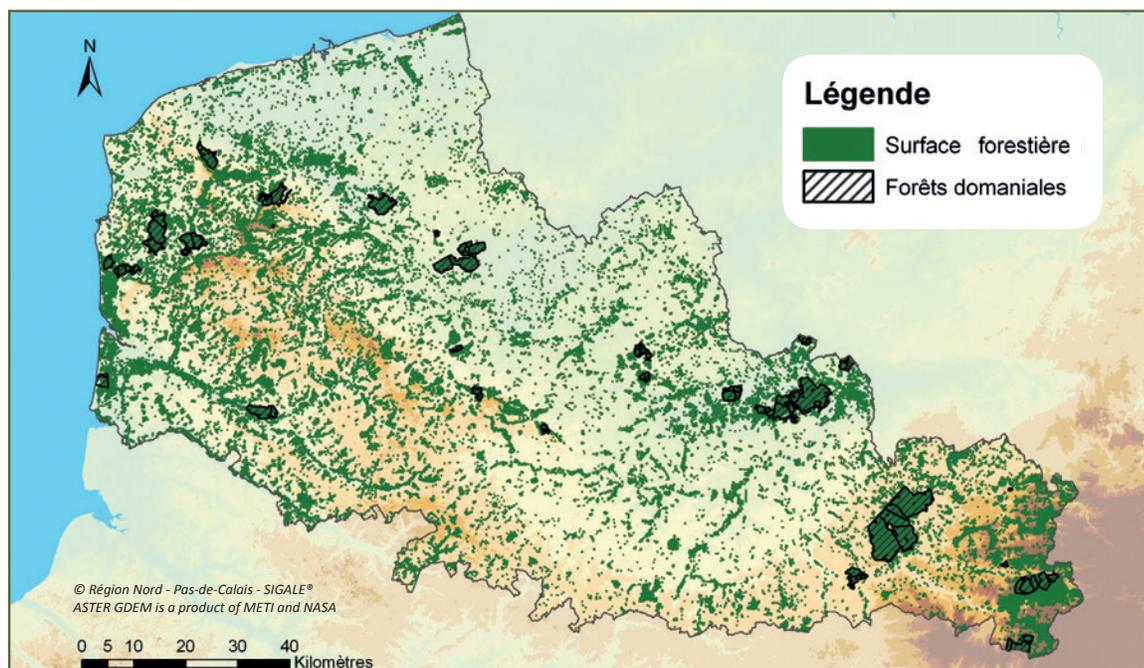
### Résultats

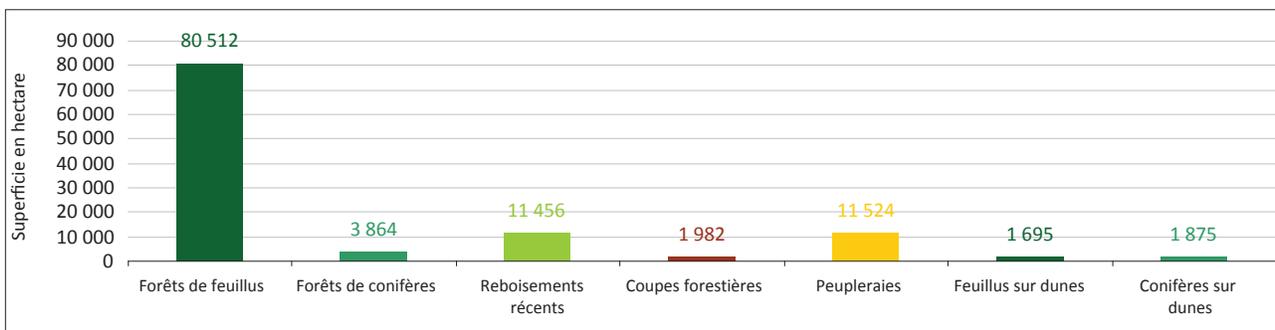
D'après l'occupation des sols de SIGALE, la forêt recouvre 112 900 hectares du territoire régional, soit 9 % de sa surface. Répartie de manière très hétérogène selon les secteurs (très dense dans l'Avesnois ou le Boulonnais et beaucoup moins dans les Flandres et autour de Lille, par exemple), la surface forestière régionale est la plus petite de France. Reléguées aux zones les moins fertiles, à cause principalement de l'agriculture, les forêts dans le Nord – Pas-de-Calais se retrouvent essentiellement :

- à l'est dans la plaine de la Scarpe et de l'Escaut, dans le Hainaut et en Thiérache ;
- à l'ouest dans le Boulonnais et dans l'Artois.

Les espaces forestiers du Nord - Pas-de-Calais en 2005

(Source : ORB NPdC d'après SIGALE & ONF)





Le territoire régional comprend peu de grands massifs forestiers. Les principaux massifs de plus de 1 000 hectares sont :

- forêt de Mormal (± 9 150 ha) ;
- forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers (± 4 900 ha) ;
- forêt de Nieppe (± 2 600 ha) ;
- forêt de Boulogne (± 2 000 ha) ;
- forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly (± 1 800 ha) ;
- forêt domaniale de Rihoult Clairmarais (± 1 200 ha) ;
- forêt de Desvres (± 1 150 ha) ;
- forêt d'Hesdin (± 1 000 ha).

### Méthode

Le calcul des surfaces forestières a été effectué d'après la base de données de l'occupation des sols de SIGALE en retenant les postes suivants : les forêts de feuillus, les forêts de conifères, les reboisements récents, les coupes forestières (récentes et anciennes), les peupleraies, les feuillus sur dunes et les conifères sur dunes.

### Ce qu'il faut en penser

Alors que 14 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année dans le monde, la superficie des forêts en Europe, en France et en région Nord – Pas-de-Calais s'accroît. De fait, en moins de deux siècles, la forêt régionale a gagné entre 40 000 et 50 000 hectares. Cette évolution est due essentiellement à la déprise agricole et au développement naturel des végétations en l'absence d'interventions humaines (évolution climacique\*). Le Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais a souhaité que cette tendance s'accroisse et que d'ici à trente ans la surface soit multipliée par deux.

L'opinion publique est très favorable à l'égard des forêts qui symbolisent la nature. Cette appréciation, légitime, ne doit toutefois pas occulter l'intérêt des milieux ouverts tels que les pelouses, les prairies, les landes ou les zones humides, car ils abritent un nombre important d'espèces héliophiles menacées d'extinction. La mise en œuvre du Plan forêt régional prendra en compte ces particularités régionales.

Le plan d'action forêt de la Stratégie nationale pour la biodiversité\* a été mis en place en 2006 dans le cadre des engagements internationaux de la France. Elle vise, entre autres, à développer une gestion plus durable de ces espaces afin de concilier au mieux les aspects sociaux, économiques et écologiques. La Trame verte et bleue\* et le futur Schéma régional de cohérence écologique doivent également permettre de connecter les milieux fragmentés\* et ainsi rétablir une continuité écologique\*. Ces différentes politiques devraient, à plus ou moins long terme, améliorer la situation environnementale des espaces forestiers régionaux.

### En savoir plus

- Voir fiche " Superficie de forêts et de terrains boisés "
- Voir fiche " Surface des forêts présentant des garanties de gestion durable "
- Commission européenne Agriculture et Développement rural, 2007. Le Plan d'action de l'UE en faveur des forêts, 28 p.
- CRPF, 2005. Que savez-vous des forêts publiques et privées de la région Nord – Pas-de-Calais ? 11 p.
- Ministère en charge de l'agriculture et de la pêche, 2006. Stratégie nationale pour la biodiversité : Plan d'action forêt. 21 p.
- Ministère en charge de l'agriculture et de la pêche, 2009. Stratégie nationale pour la biodiversité : Plan d'action forêt 2e période de programmation 2008/2010. 20 p.

#### ► Sites internet

- CRPF Nord – Picardie : [www.crpfnpic.fr](http://www.crpfnpic.fr)
- ONF : [www.onf.fr/](http://www.onf.fr/)
- Portail européen des statistiques : [www.epp.eurostat.ec.europa.eu/](http://www.epp.eurostat.ec.europa.eu/)
- SIGALE : [www.sigale.nordpasdecalais.fr/](http://www.sigale.nordpasdecalais.fr/)

\* cf glossaire